

Rapport du conseil communal du 30 janvier 2026

Séance publique

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ouvre la séance du conseil communal et souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal, aux collaborateurs de l'administration ainsi qu'à Madame Désirée DALL'AGNOL, directrice du Machera.

Elle informe que, à la demande du parti DP, l'ordre du jour est complété par un point supplémentaire ayant pour objet des changements de membres au sein de différentes commissions. Chacun de ces changements de membres doit faire l'objet d'un vote distinct.

0. Changement de membres au sein de différentes commissions:

a) Commission de jumelage.

Il est proposé de remplacer Madame Sylvie BECKER par Monsieur Tom KRIES.

Accepté à l'unanimité.

b) Commission de la famille et de l'inclusion.

Il est proposé de remplacer Madame Sylvie BECKER par Madame Lis FASSIAN.

Accepté à l'unanimité.

c) Commission des jeunes.

Il est proposé de remplacer Madame Lee RISCH par Madame Jill WAGNER.

Accepté à l'unanimité.

d) Commission de la circulation et de la mobilité.

Il est proposé de remplacer Monsieur Paul FRANCO par Monsieur Patrick FRIEDEN.

Accepté à l'unanimité.

1. Office social commun:

a) Avis sur les délibérations de l'année 2025.

Accepté à l'unanimité.

b) Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2024.

Accepté à l'unanimité.

2. Règlement taxe: Formation pratique en langue luxembourgeoise (suivi du cours organisé en 2025).

Le collège échevinal propose de fixer le prix à 25€ pour 4 heures de leçons (deux cours à deux heures).

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que la Commission du vivre ensemble interculturel organise le cours.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) ajoute qu'il s'agit d'un cours de suivi destiné aux participant-e-s du cours précédent. Cette fois-ci, les thèmes abordés seront les pharmacies et les médecins.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'enquiert de savoir si le cours est dispensé par une personne disposant d'une formation professionnelle adéquate. L'échevine Liane FELTEN (CSV) le confirme.

Accepté à l'unanimité.

3. Dons et subsides:

- a) Médecins sans frontières: 50€

Accepté à l'unanimité.

- b) 35^e édition du concours des Crémants de France et de Luxembourg: 1.000€

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) fournit des explications relatives au programme du concours. La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'enquiert de savoir si la manifestation est accessible au public. La conseillère Claire SERTZNIG (DP) répond par la négative.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) fait observer qu'il ne donne pas une bonne image qu'une organisation d'aide humanitaire telle que Médecins sans Frontières ne reçoive qu'une subvention de 50 €, tandis que cette institution bénéficie d'un montant de 1.000 € pour l'organisation d'un concours international de crémant. Il estime que la proportionnalité n'est pas respectée. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique à ce sujet que le montant de 50 € correspond au montant annuel traditionnel accordé à ce type d'associations et que l'autre manifestation ne bénéficie pas d'une subvention chaque année.

Accepté à l'unanimité.

- c) MemoShoah Luxembourg asbl: 50€

Accepté à l'unanimité.

4. Approbation d'actes et conventions:

- a) Contrats de bail portant sur la location d'emplacements de stationnement au parking souterrain « Centre ».

Deux contrats de bail sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

- b) Convention conclue avec l'Observatoire national des PME (**P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises)

La convention porte sur la fixation des conditions relatives à l'utilisation de l'outil et des données disponibles sur l'Observatoire national des PME.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) fait remarquer qu'elle avait déjà demandé, lors de la présentation, s'il était prévu que quelqu'un se charge activement de redonner vie aux locaux vacants.

Acceptée à l'unanimité.

- c) Convention conclue avec la Fédération Générale de la Fonction Communale (FGFC) en ce qui concerne le détachement d'un fonctionnaire communal.

À la demande de la FGFC (Fédération Générale de la Fonction Communale), il est proposé de détacher un fonctionnaire de l'administration communale de Grevenmacher, via l'outil du congé syndical à la FGFC et ceci à partir du 1er février 2026, avec un taux d'occupation à temps partiel n'excédant pas 50%, respectivement à titre de temps plein de 100% à partir du 1er mars 2026.

Acceptée à l'unanimité.

- d) Convention conclue avec la Fondation Hôpitaux Robert Schuman, agissant en sa qualité d'exploitant du « GesondheetsZentrum ».

La convention a pour objet de définir les modalités d'accès du personnel de la Ville de Grevenmacher aux programmes et prestations du « GesondheetsZentrum ».

Est éligible à ces prestations, et ceci une seule fois, le personnel âgé de 50 ans et plus.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il s'agissait d'une proposition de l'échevine Liane FELTEN (CSV) et lui cède la parole pour des explications plus détaillées.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) explique que cette procédure est couramment pratiquée par l'État. Toutes les personnes âgées de 50 ans et plus, qu'il s'agisse de salariés ou de fonctionnaires, reçoivent un courriel à ce sujet ; ensuite, on vérifie qui est intéressé, puis on procède à une sélection en fonction de l'ancienneté ou de l'ancienneté dans l'entreprise.

Acceptée à l'unanimité.

5. PAP « unter dem Pietert » - projet de modification ponctuelle: adoption.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique à ce sujet que des progrès substantiels ont d'ores et déjà été réalisés. Elle informe en outre que Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN du service d'urbanisme exposera à présent, sur base d'une présentation, l'état d'avancement des mesures mises en œuvre à ce jour. Par ailleurs, une conférence de presse aura lieu le 05.06.2026 en présence de Monsieur Léon GLODEN, Ministre des Affaires intérieures, et, selon toute probabilité, également de Monsieur Claude MEISCH, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Monsieur CRESPIEN donne un bref aperçu du déroulement du PAP « unter dem Pietert » à ce jour et explique le projet de modification ponctuelle.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN pour les explications détaillées fournies et donne ensuite la parole aux membres du conseil communal pour d'éventuelles questions à ce sujet.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) demande si, en tant que personne en situation de conflit d'intérêts, elle est autorisée à voter sur la modification ponctuelle du PAP. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond par la négative.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) souhaite savoir s'il n'y a pas un risque qu'en cas d'embouteillage sur la route nationale, un contournement puisse théoriquement être effectué à travers le nouveau quartier.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que cela n'est pas possible, étant donné que la liaison avec la rue des Vignes sera aménagée de manière à être accessible uniquement aux piétons ainsi qu'aux services de secours.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique ajoute qu'un chemin piétonnier d'une largeur de 2 mètres sera réalisé, avec une zone verte adjacente qui pourra, en cas d'urgence, être parcourue par un camion, par exemple par les services de secours. C'est ce qui a été proposé par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Il précise toutefois que, le cas échéant, des mesures supplémentaires pourraient être prises si l'on constatait par la suite que des personnes tentent malgré tout de prendre un raccourci en traversant cette zone verte.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer qu'il regrette qu'aucune possibilité de chauffage collectif durable n'ait été prévue dans le cadre du projet, car cela aurait été approprié dans ce cas.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que la commune avait, avant le début des travaux d'infrastructure, commandé une étude à ce sujet. La conclusion de l'étude avait établi qu'un chauffage collectif au moyen d'un réseau de chaleur urbain serait plus onéreux pour les usagers qu'un recours à des pompes à chaleur individuelles. Étant donné qu'il n'est pas possible d'imposer un raccordement à un réseau de chaleur urbain, il n'a, pour des raisons économiques, pas été envisagé de mettre en place un système de chauffage collectif.

Le projet de modification ponctuelle du PAP « unter dem Pietert » est adopté par le conseil communal avec 10 voix pour. La conseillère Claire SERTZNIG (DP), en tant que personne en situation de conflit d'intérêts, n'est pas autorisée à voter sur ce point de l'ordre du jour.

6. Confirmation de règlements temporaires de circulation:

Acceptés à l'unanimité.

7. Avenant au règlement de de la circulation.

Il s'agit ici d'introduire une vitesse maximale de 70 km/h sur deux tronçons de Grevenmacher, l'un dans la rue Kahlenberg et l'autre dans la route de Machtum.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la vitesse était jusqu'à présent limitée à 50 km/h sur le tronçon de la route de Machtum. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) le confirme.

Accepté à l'unanimité.

8. ERMG: Création d'un poste d'employé(e) communal(e), groupe d'indemnité A1, sous-groupe enseignement.

Il s'agit de la création d'un poste relatif au passage d'un salarié au statut d'employé communal.

La création de poste est adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

9. Approbation du Contrat collectif pour les salarié(e)s en statut unique de la Ville de Grevenmacher, valable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Points essentiels négociés:

Prime de compensation	Augmentation des points → de 11 à 13
Prime 1 an avant retraite	Augmentation des points → de 5 à 7
Nouvelle prime négociée	25 ans de service → 15 points
Prime d'hiver	Augmentation des points: Jours ouvrables → de 0,5 à 1 point Samedis → de 1 à 2 points Dimanches → de 2 à 3 points Jours fériés → de 3 à 4 points

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie l'échevine Liane FELTEN (CSV) pour son expertise et sa contribution à l'élaboration du nouveau contrat collectif. Il y a eu beaucoup de collaboration, et des réunions fréquentes ont eu lieu avec la délégation du personnel afin d'élaborer le nouveau contrat. Elle remercie également Madame Jessica STEFFEN du service

des ressources humaines. Finalement, un accord a été trouvé et les salarié-e-s sont très satisfaits du résultat.

Accepté à l'unanimité.

10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) fait part de ce qui suit:

En ce qui concerne le dossier Tanklux, il n'y a pas de nouvelles supplémentaires; les membres du conseil communal ont reçu toutes les informations disponibles à ce sujet.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) demande en outre à ce qu'il soit communiqué aux membres des différentes commissions qu'ils doivent se désister à l'avance s'ils ne peuvent pas assister à une séance. Il ne serait pas acceptable qu'une commission siège temporairement avec trois membres seulement. Les personnes qui ne souhaitent plus participer à une commission devraient se faire remplacer par une autre personne.

En ce qui concerne la bibliothèque municipale, elle présente les chiffres actuels et fait savoir que le fonctionnement se passe très bien. Actuellement, un total de 18.535 livres est disponible et des lectures sont organisées pour des crèches et la Maison relais. La bibliothèque rencontre dans l'ensemble un vif succès.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne ensuite la parole à Madame Désirée DALL'AGNOL, directrice du Machera, afin qu'elle puisse présenter sa feuille de route.

Madame Désirée DALL'AGNOL explique à l'aide d'une présentation comment fonctionne un Centre culturel de manière générale et quels sont les objectifs poursuivis avec le Machera. Une maison de la culture est un lieu multifonctionnel où se déroulent l'art, l'éducation, les rencontres et les échanges sociaux. L'objectif est de permettre une participation culturelle afin que tout le monde ait accès à l'art et à la culture, indépendamment de l'âge, de l'origine ou du revenu.

La feuille de route du Centre culturel s'étend sur huit ans et est structurée en quatre phases. La directrice du Machera donne également un aperçu de ce qui est déjà prévu pour la période de septembre à décembre 2026, ainsi que des planifications en cours concernant les développements structurels, la programmation pour 2027/2028 et les partenariats avec le secteur MICE.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Madame Désirée DALL'AGNOL pour la présentation informative et demande s'il est souhaité de recevoir une copie numérique de l'exposé. Ceci est approuvé par les membres du conseil communal.

Elle s'enquiert ensuite de savoir s'il y a des questions concrètes à ce sujet et indique que Madame Désirée DALL'AGNOL pourrait se présenter à nouveau devant le conseil communal pour répondre aux questions en suspens.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) exprime sa gratitude pour la mise en œuvre enfin réalisée de ce qui était réclamé depuis longtemps. Elle souligne cependant que la critique demeure, car cela aurait dû se faire beaucoup plus tôt, idéalement déjà lors de la construction du Machera. Pendant longtemps, le nouveau Centre culturel n'a été exploité qu'en mode économie.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) approuve cette évaluation et se réjouit qu'il ne soit désormais plus nécessaire de fonctionner en mode économique et que l'on se dirige enfin vers un avenir positif. Elle annonce à cet égard que le nouveau poste administratif au Machera sera occupé à partir de février et qu'un nouveau portier sera également embauché prochainement. Elle profite également de l'occasion pour présenter un nouveau collaborateur du service des ressources humaines, Monsieur Eric LANSER.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) s'enquiert, en ce qui concerne le Machera, des raisons pour lesquelles l'écran extérieur du Centre culturel ne fonctionne pas actuellement. Madame Carole CLEMENS du secrétariat communal explique à ce sujet qu'un nouveau contrat a été conclu, mais que certains points doivent encore être clarifiés; ensuite, l'écran sera remis en service.

La conseillère Carine SAUER (CSV) pose une question concernant les freelances, dont l'engagement pour le Centre culturel Machera avait été abordé lors d'une précédente séance du conseil communal. Elle souhaite savoir si des personnes ont postulé à ce poste. Madame Désirée DALL'AGNOL, directrice du Machera, le confirme.

Pour conclure, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce que le nouveau Centre culturel puisse commencer à fonctionner.

Le conseiller Marc URY (CSV) ajoute que des synergies efficaces avec la région mosellane, par exemple avec Trèves, sont importantes dans ce contexte.

11. Questions au collègue échevinal.

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- Il s'informe sur l'état d'avancement du projet du nouvel atelier communal. Il souhaite savoir si un projet concret est déjà disponible, quand sa réalisation est prévue et où l'atelier communal devrait être implanté.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que le Ministère de l'Environnement a oralement laissé entendre que l'atelier pourrait être réalisé sur le site appelé « Kinnebësch ». Une autorisation officielle auprès du Ministère de l'Environnement a été demandée, mais aucun retour n'a encore été reçu à ce jour.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP):

- Il s'enquiert des compteurs d'eau et demande pourquoi certains appareils, qui devraient en principe être relevés par télérelève, ont néanmoins été relevés manuellement.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'il s'agit d'un ancien modèle de compteur pour lequel la télérelève ne fonctionne plus. La commune se trouve actuellement dans la troisième année de l'introduction d'un nouveau système. Pour ces compteurs, les valeurs de mesure sont transmises une fois par jour. Au total, environ 1.400 compteurs sont en service ; il est prévu de remplacer annuellement quelque 140 appareils afin de garantir un cycle de renouvellement régulier de dix ans. Dans un délai d'environ sept ans, l'ensemble du territoire communal serait ainsi équipé du nouveau système. Pour conclure, Monsieur Yves CHRISTEN fait remarquer que, à une date ultérieure, le syndicat intercommunal SIGI mettra probablement à disposition une plateforme sur laquelle les citoyen-ne-s pourront consulter eux-mêmes leur consommation d'eau.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- Elle s'enquiert du projet d'une piscine avec bassin d'apprentissage pour le lycée et demande s'il existe déjà de nouveaux développements ou informations à ce sujet.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'il n'y a actuellement aucun nouvel état d'avancement pour ce projet.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP):

- Il s'informe au sujet d'une petite maison inoccupée située dans la zone du PAP Pietert et demande si l'alimentation en eau y fonctionne encore. Il signale que la porte du garage est toujours ouverte et que l'alimentation électrique de la maison est encore en service. Il craint

que cette situation permette éventuellement à quelqu'un d'y occuper les lieux de manière non autorisée.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond que l'alimentation en eau ne fonctionne plus, celle-ci ayant déjà été mise hors service.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) suggère de demander au propriétaire de sécuriser la maison en la verrouillant.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV):

- Il pose une question concernant l'ancien ponton. Il indique que, durant l'été dernier, deux bateaux de croisière fluviale y auraient été à l'ancre, chacun pendant environ une semaine, et demande comment les eaux usées sont évacuées.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond que la commune n'est pas compétente pour l'évacuation des eaux usées des bateaux de croisière fluviale. Les bateaux disposent de réservoirs dans lesquels les eaux usées sont collectées, avant d'être éliminées par d'autres moyens. Tel est en tout cas le cas pour le bateau Marie-Astrid.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) demande en outre si des contrôles sont effectués pour s'assurer que les bateaux n'ouvrent pas leurs réservoirs et ne déversent pas les eaux usées dans la Moselle. Monsieur Yves CHRISTEN explique que la commune ne dispose pas d'informations précises à ce sujet et qu'elle n'est pas compétente en la matière.

La conseillère Carine SAUER (CSV):

- Elle indique qu'un article sur les conteneurs à vêtements Kolping a récemment été publié, dans lequel il était rapporté que Kolping mettrait fin aux activités relatives à la collecte de vêtements. L'association « Aide aux enfants handicapés » dispose du même système et pourrait reprendre et installer les conteneurs, mais pas gratuitement. Elle ajoute que, parmi les vêtements collectés, seules les chaussures seraient récupérées; le reste des textiles collectés est intégralement vendu à l'étranger. Tout est broyé, y compris les vêtements encore en bon état. Il n'est pas sans importance d'en être informé. Ceux qui ne le souhaitent pas, devraient remettre leurs vêtements à la Croix-Rouge ou à la « Kleederstuff » à Grevenmacher.